



Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Fabienne DARGAUD, Marie-Christine GRIFFON, Nathalie LAPALUS, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY

Excusés : Brigitte SARRAZIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Amélie DORIN, Émilie LESCUT

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER (excusée), Jean THOREUX

Animateur de séance : Thierry IGONNET

Secrétaire de séance : Fabienne DARGAUD

Participants sans voix délibérative : Annick GIRAUD, Justine TARLET

Ordre du jour

- **Commission Éducation et Solidarités Locales**
 - Compte-rendu
 - Festival "Enfants'Art"
 - Questions diverses
- **Commission CATE**
 - Compte-rendu
 - Questions diverses
- **Commission technique**
 - Compte-rendu
 - Questions diverses
- **Suivi des travaux et projets en cours**
 - École maternelle
 - Lotissement du Paluet
 - Hôtel restaurant du centre
 - 3 Ensembles immobiliers
 - Habitat participatif, inclusif
 - Projets à venir :
 - Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - Mairie – Ecole primaire – Sanitaires
 - Vestiaire du Foot
 - Locaux publics – Piscine
 - Auto Ecole
 - Questions diverses
- **Voirie, réseaux, terrains, locaux commerciaux**
 - Questions diverses
- **Questions budgétaires**

Vote des Budgets :

 - Comptes de gestion
 - Comptes administratifs
 - Budget Primitif 2023
 - Affectations résultats
- Fixation des taux 2023 des 3 taxes directes locales
- Questions diverses
- **Personnel communal**
 - Questions diverses
- **Questions diverses**
- **Informations diverses**
 - Centre régional Cyber sécurité
 - Remerciements V. PITTON

▪ Procès-verbal du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 13 mars 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

Le rétablissement de Brigitte Sarrazin se poursuit, la commission s'est réunie avec la participation du Maire pour faire le point sur les dossiers en cours :

- **Publics fragiles ou isolés** : un premier recensement a été effectué. Après réflexion la commission se propose d'adresser un courrier aux personnes concernées pour solliciter leur accord préalable avant de les inscrire sur une liste qui permettra d'intervenir pour les accompagner et ainsi les aider à faire face à différents types de difficultés : délestage électrique, canicule, neige...
- **Le service enfance jeunesse de la CCSCMB** a organisé une présentation du logiciel AIGA INOE, afin de permettre aux communes qui souhaiteraient l'utiliser pour le suivi du temps méridien et la création d'un espace famille de se positionner. La commune de Matour était représentée par trois agents (secrétariat, cantinière, temps méridien) et 2 élues. Les participantes sont favorables à ce que la commune de Matour s'engage dès la rentrée de septembre 2023, en particulier compte tenu de l'amélioration du service qui sera proposée aux familles et ce, depuis l'inscription jusqu'au règlement des factures en passant par le suivi de la situation des enfants.
Le Conseil municipal valide cette proposition et note que la participation de la commune qui sera déterminé prochainement par la communauté de communes, pourrait consister à l'achat des tablettes numériques nécessaires au service, au financement de la formation du personnel et à une contribution à la maintenance.
- **Ecoles communales** : Fabienne Dargaud restitue les échanges de la réunion du Conseil d'école du 24 mars 2023. Il en ressort que les effectifs de la rentrée 2023 permettent de conserver les 6 classes actuellement ouvertes à Matour, néanmoins, il convient d'être vigilant, la situation devrait se tendre avec le départ vers le collège, de classes d'âge importantes à partir de 2024 et surtout en 2025.
Un conseiller spécialisé de l'éducation nationale est intervenu au cours des semaines passées dans le cadre du programme **PHARE** qui vise à traiter les difficultés relationnelles entre les enfants. Le personnel communal a été associé à cette démarche très constructive.
La commission propose au Conseil municipal qu'il accepte de solliciter le département pour bénéficier de la démarche **EPICEA** afin de traiter les questions de violence entre jeunes et de travailler sur la prévention des conduites à risques et ce, en associant tous les acteurs, du temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et surtout les familles qui ont une responsabilité majeure.
- **Restaurant scolaire**, un temps de travail conjoint entre les agents et les élus a permis de préciser les modes de fonctionnement à mettre en place pour mieux informer les familles, bien prendre en compte les PAI (Projets d'accueil individualisé) et améliorer la réactivité du service.
- **FRANCAS** : Elodie DRAVERT, présidente de l'association « Les Francas de Saône-Et-Loire », sollicite la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier pour organiser le Festival Enfants'art 2023 sur la commune de Matour, le mercredi 26 et le jeudi 27 juillet. Ce festival vise à accueillir sur deux jours des groupes de centres de loisirs ou d'accueils d'ados pour une découverte de différentes pratiques artistiques.
A cette occasion, Mme DRAVERT aimerait occuper la Maison des Patrimoines et, en cas d'intempéries, pouvoir se replier dans différents locaux comme le gymnase et la salle du CART à titre gracieux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette demande.

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

Alain Guerin présente le compte rendu de la Commission Animation - Tourisme - Environnement qui n'appelle pas d'observation particulière.

- **Fleurissement** : La remise des prix de la saison 2022 a eu lieu le 1^{er} avril. Un nouveau concours sera mis en place pour 2023, en espérant de nouveaux candidats.
- **Office de tourisme** : A la demande de l'Office de Tourisme, il apparaît judicieux de créer une plaquette unique à remettre aux touristes de passage recensant tout ce qui peut être proposé sur la commune.

- **Marché de producteurs** : Une nouvelle organisation sera mise en place pour la tenue des marchés de producteurs qui auront lieu, dans le parc de la Maison des patrimoines, tous les lundis du 10 juillet 2023 au 21 août 2023.
- **Maisons des Patrimoines** : Alain Guérin précise à l'assemblée que la nouvelle halle a été réceptionnée, à l'exception des rideaux latéraux pour lesquels se pose un problème d'approvisionnement. Elle est fonctionnelle et sera utilisée prochainement.

Les travaux concernant les abords se poursuivent pour une livraison fin avril, opérationnels pour la foire de printemps de l'UCIA. Une signalétique des arbres et des panneaux explicatifs seront mises en place au cours des mois à venir.

L'aménagement d'une nouvelle muséographie à l'intérieur se poursuit avec pour objectif une fin des travaux fin mai. La partie réservée aux scolaires sera disponible fin avril.
- **Centre d'accueil** : Le gîte de groupe dit « Grande Roche » de 38 lits est désormais labellisé gîtes de France 1 épi. Il en est espéré une meilleure commercialisation.
- **Zone de loisirs du Paluet**

Etat d'avancement du projet : Alain Guérin précise à l'assemblée que les travaux se poursuivent au niveau des courts de tennis, du mini-golf et des cheminements piétons.

Les travaux de construction de la Pumptrack sont achevés en ce qui concerne les enrobés, il reste à terminer les abords et la signalétique. L'ouverture est donc envisageable pour fin mai.

Un accent tout particulier sera mis sur le respect des consignes de sécurité qui feront l'objet d'un affichage particulier

Il est rappelé que le site de la zone de loisirs du Paluet et des équipements qui y sont installés est strictement interdit à tous véhicules à moteurs.

■ Commission technique

- **Local camping** : Daniel DUMONTET explique à l'assemblée que les chéneaux du local d'accueil du camping étaient bouchés ce qui explique que certaines poutres se sont détériorées. Il est donc primordial de changer certaines de ces poutres. Un devis doit être effectué pour connaître le coût de remplacement.
- **La Garenne** : L'entreprise VOUILLON BTP a fait parvenir un devis pour l'enrochement, le remblai et pour niveler le terrain. La commission est chargée de solliciter d'autres devis et de retenir le mieux-disant pour effectuer les travaux.
- **Voirie** : Le carrefour de la Prasle, les trottoirs du lotissement route de St Pierre ainsi que l'enrobé pour la route du lotissement de la Prasle 3 sont à faire chiffrer auprès de l'entreprise Thivent. A cette fin, un rendez-vous est prévu le 18 avril 2023.
- **Droit de Prémption** : Daniel DUMONTET informe l'Assemblée de la vente d'une parcelle de bois, cadastrée E 0068, en Chaux d'une valeur de 18 000€, dont le propriétaire est Monsieur Raymond MOLLETTE. Le Conseil décide ne pas exercer le droit de préemption de la commune.
- **Travaux de baie de brassage** : Suite à l'acceptation du devis de Mâcon Communication d'un montant de 9 868 € HT lors du précédent Conseil municipal, Ludovic MICHEL informe l'assemblée que l'entreprise commencera les travaux la semaine du 17 au 21 avril 2023.

■ Questions diverses

- **Règlement utilisation de la maison des Associations**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal un projet de modification du règlement d'utilisation de la Maison des Associations suite à la demande de la Responsable du Relais Petite Enfance.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de l'adjointe au Maire, à l'unanimité,

- Accepte les modifications du règlement intérieur comme suit :

I. Accès

[... Temps scolaire

- a. L'accès principal par les portillons et la cour intérieure est strictement réservé à la Micro-crèche et à l'école maternelle **ainsi qu'au Relais Petite Enfance le mardi matin. ...]**
- Adopte ces modifications
- Charge le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

▪ Suivi des travaux et projets en cours

○ Lotissement du Paluet

Les travaux se poursuivent pour une livraison fin juin sauf impondérables.

○ Hôtel restaurant du Centre

Alain Guérin informe l'assemblée qu'un dossier de demande d'aide financière a été transmis au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ; D'autres pistes de financement sont en cours d'étude.

○ 3 ensembles immobiliers

Alain GUÉRIN rappelle à l'assemblée l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architecture « ADT - Atelier du Triangle » pour la rénovation de 5 ensembles immobiliers au Centre-bourg.

Il rappelle également le marché passé avec le cabinet Archethik, Mme Bérandère Kraan, architecte, pour assurer la réhabilitation de 4 ensembles immobiliers qui a donné lieu à un avenant pour répartir ces travaux en 2 tranches :

Tranche 1 : Réhabilitation de l'hôtel de Centre avec création de meublés de tourisme

Tranche 2 : Réhabilitation d'un ensemble de trois immeubles

Il fait part à l'assemblée, pour la tranche 2, de l'avant-projet détaillé (APD) établi par l'architecte et de l'évaluation détaillée réalisée par le cabinet BECA, M. Bonfy, économiste du projet et présente à l'assemblée le permis de construire préparé par le cabinet d'architectes ainsi que le détail des surfaces réhabilitées.

Il ressort de ces pièces que cette opération permettrait de réhabiliter près de 507 m² à destination de trois locaux commerciaux au rez-de-chaussée et 6 appartements en étages pour un coût estimé à 1 003 115 €HT, dont 903 028 €HT de travaux et 100 087 €HT de maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle.

Alain GUÉRIN rappelle à l'assemblée que ce projet est primordial pour la commune afin de maintenir son attractivité et offrir de nouveaux espaces commerciaux qui font défaut.

Vu le coût des travaux et compte tenu de la situation du marché immobilier ambiant, une telle opération ne peut voir le jour que sous maîtrise d'ouvrage publique, avec des financements extérieurs à un niveau significatif.

Alain GUÉRIN propose de retenir la proposition du cabinet d'architectes et de l'économiste du projet et de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre de l'appel à projet pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités DETR – DSIL 2023.

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain GUÉRIN, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'APD (avant-projet détaillé) établi par l'architecte et le projet de permis de construire à déposer.
- DÉCIDE de solliciter de l'État une aide financière au taux maximum dans le cadre de l'appel à projet pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités DETR – DSIL 2023.
- APPROUVE le projet présenté ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Coût HT	1 003 115 €HT
Recettes nettes à déduire	71 395 €HT
Assiette éligible	931 720 €HT
Financements sollicités 40.59 %	378 169 €HT
○ ETAT DETR-DSIL 2022 40%	372 688 €HT sollicités
○ Région 0.59 %	5 481 €HT obtenus
Reste à charge collectivité 59.41 %	553 551 €HT

- CHARGE le Maire ou un adjoint de rechercher tous les financements possibles pour permettre de réaliser cette opération ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

○ Ecole maternelle :

La semelle d' 1m50 a été coulé en préparation du mur de soutènement.

○ **Habitat participatif :**

Une journée de travail (rencontre MARPA, approfondissement juridique, temps d'échanges avec les porteurs de projets de Cluny et Tramayas, 2^{ème} réunion publique...) avec Chez Moi Demain est prévue le jeudi 04 mai 2023.

○ **Projets à venir :**

- **Maison de Santé Pluridisciplinaire :** la consultation pour recruter un maître d'œuvre pour la réalisation de l'extension est en cours ;
- **Mairie / école primaire :** l'élaboration du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre est en cours. Le fonds vert pourrait être sollicité mais il convient de ne pas perdre de temps.
- **Vestiaire du foot / piscine / autoécole :** pour ces trois dossiers distincts, la cheffe de projets PVD de la Communauté de Communes, Lydie TREMEAUX, vient en appui des services de la commune pour la réalisation des consultations et le recrutement de trois maitres d'œuvre. L'idée est d'anticiper sur les futures demandes de financements.

Le Conseil municipal, l'unanimité :

- CHARGE le maire ou un adjoint de lancer les consultations correspondantes.
- Leur DONNE tous pouvoirs pour rechercher les financements nécessaires, prendre toute mesure et signer toute pièce utile pour mener à bien cette décision.

Voirie Réseaux Terrains Locaux commerciaux

- Néant

▪ **Décisions budgétaires**

○ **Comptes administratifs**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de l'adjointe Annie VOUILLON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire Thierry IGONNET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- **Budget camping – Site de Loisirs du Paluet 2022 :**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	111 372,10 €		18 899,77 €		130 271,87 €	- €
Opérations de l'exercice	80 572,17 €	35 692,80 €	113 713,15 €	99 144,21 €	194 285,32 €	134 837,01 €
résultats de l'exercice	44 879,37 €		14 568,94 €		59 448,31 €	
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	191 944,27 €	35 692,80 €	132 612,92 €	99 144,21 €	324 557,19 €	134 837,01 €
Résultats cumulés	156 251,47 €		33 468,71 €		189 720,18 €	
Restes à réaliser	273 042,71 €	164 307,20 €				
Solde des RAR	108 735,51 €					
Résultats définitifs	264 986,98 €		33 468,71 €		298 455,69 €	

- Budget locaux commerciaux 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		400 489,66 €			- €	400 489,66 €
Opérations de l'exercice	653 619,50 €	247 750,04 €	115 623,76 €	157 503,82 €	769 243,26 €	405 253,86 €
résultats de l'exercice	405 869,46 €			41 880,06 €	363 989,40 €	
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>		30 105,63 €				
Totaux	653 619,50 €	648 239,70 €	115 623,76 €	157 503,82 €	769 243,26 €	805 743,52 €
Résultats cumulés	5 379,80 €			41 880,06 €		36 500,26 €
Restes à réaliser	226 736,00 €	201 341,73 €				
Solde des RAR	25 394,27 €				25 394,27 €	
Résultats définitifs	30 774,07 €			41 880,06 €		11 105,99 €

- Budget chaufferie centrale 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 852,22 €		167 605,46 €	- €	169 457,68 €
Opérations de l'exercice	47 810,99 €	29 744,03 €	108 353,58 €	141 045,92 €	156 164,57 €	170 789,95 €
résultats de l'exercice	18 066,96 €			32 692,34 €		14 625,38 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	47 810,99 €	31 596,25 €	108 353,58 €	308 651,38 €	156 164,57 €	340 247,63 €
Résultats cumulés	16 214,74 €			200 297,80 €		184 083,06 €
Restes à réaliser	- €	- €				
Solde des RAR	- €					
Résultats définitifs	16 214,74 €			200 297,80 €		184 083,06 €

- Budget eau 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 178,55 €		70 171,19 €		75 349,74 €	- €
Opérations de l'exercice	175 498,34 €	111 224,79 €	198 551,72 €	160 258,69 €	374 050,06 €	271 483,48 €
résultats de l'exercice	64 273,55 €		38 293,03 €		102 566,58 €	
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	180 676,89 €	111 224,79 €	268 722,91 €	160 258,69 €	449 399,80 €	271 483,48 €
Résultats cumulés	69 452,10 €		108 464,22 €		177 916,32 €	
Restes à réaliser	703 783,00 €	632 064,00 €				
Solde des RAR	71 719,00 €				71 719,00 €	
Résultats définitifs	141 171,10 €		108 464,22 €	- €	249 635,32 €	

Budget lotissement La Croix Mission 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	144 643,96 €			193 611,19 €		48 967,23 €
Opérations de l'exercice	- €	144 643,96 €	193 611,19 €	- €	193 611,19 €	144 643,96 €
résultats de l'exercice		144 643,96 €	193 611,19 €		48 967,23 €	
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	144 643,96 €	144 643,96 €	193 611,19 €	193 611,19 €	193 611,19 €	193 611,19 €
Résultats cumulés	- €		- €		- €	
Restes à réaliser						
Solde des RAR	- €					
Résultats définitifs	- €		- €		- €	
Commentaire	budget dissous au 31/12/2022					

- Budget lotissement La Prasle 3 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			9 229,43 €		9 229,43 €	
Opérations de l'exercice	4 686,67 €			70 356,67 €	4 686,67 €	70 356,67 €
résultats de l'exercice	4 686,67 €			70 356,67 €		65 670,00 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	4 686,67 €	- €	9 229,43 €	70 356,67 €	13 916,10 €	70 356,67 €
Résultats cumulés	4 686,67 €			61 127,24 €		56 440,57 €
Restes à réaliser						
Solde des RAR	- €					
Résultats définitifs	4 686,67 €			61 127,24 €		56 440,57 €
Commentaire	budget dissous au 31/12/2022					

- Budget lotissement Barrault 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				14 539,76 €		14 539,76 €
Opérations de l'exercice			14 539,76 €		14 539,76 €	- €
résultats de l'exercice	- €		14 539,76 €		14 539,76 €	- €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	- €	- €	14 539,76 €	14 539,76 €	14 539,76 €	14 539,76 €
Résultats cumulés	- €			- €		- €
Restes à réaliser						
Solde des RAR	- €					
Résultats définitifs	- €			- €		- €
Commentaire	Budget dissous au 31/12/2022					

- Budget lotissement Le Paluet 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			16 345,00 €		16 345,00 €	
Opérations de l'exercice			29 848,64 €		29 848,64 €	- €
résultats de l'exercice	- €		29 848,64 €		29 848,64 €	- €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	- €	- €	46 193,64 €	- €	46 193,64 €	- €
Résultats cumulés	- €		46 193,64 €		46 193,64 €	- €
Restes à réaliser						
Solde des RAR	- €					
Résultats définitifs	- €			- €		- €

- Budget énergie photovoltaïque 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
résultats de l'exercice						
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux						
Résultats cumulés						
Restes à réaliser						
Solde des RAR						
Résultats définitifs						

- Budget principal 2022 :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		18 700,02 €		250 000,24 €	- €	268 700,26 €
Opérations de l'exercice	1 388 863,19 €	1 767 353,01 €	1 288 192,99 €	1 467 874,31 €	2 677 056,18 €	3 235 227,32 €
résultats de l'exercice		378 489,82 €		179 681,32 €		558 171,14 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>		198 923,00 €				
Totaux	1 388 863,19 €	1 786 053,03 €	1 288 192,99 €	1 717 874,55 €	2 677 056,18 €	3 503 927,58 €
Résultats cumulés		397 189,84 €		429 681,56 €		826 871,40 €
Restes à réaliser	2 444 514,80 €	1 307 161,59 €			1 137 353,21 €	
Solde des RAR	1 137 353,21 €				1 137 353,21 €	
Résultats définitifs	740 163,37 €			429 681,56 €	310 481,81 €	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, concernant les 10 budgets 2022 : site de loisirs du Paluet, locaux commerciaux, chaufferie centrale, eau, lotissement La Croix Mission, lotissement La Prasle 3, lotissement Barault, lotissement le Paluet, photovoltaïque et principal :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- APPROUVE le compte administratif 2022 ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

○ **Comptes de gestion**

Le Conseil municipal, concernant les 10 budgets 2022 : site de loisirs du Paluet, locaux commerciaux, chaufferie centrale, eau, lotissement La Croix Mission, lotissement La Prasle 3, lotissement Barault, lotissement le Paluet, photovoltaïque et principal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 ; s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, n'appellent aucune observation ni réserve.

○ **Reports et affectation de résultats**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Que le résultat du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Camping - Site de Loisirs du Paluet constate un déficit de fonctionnement de **33 468.71 €** ;
- Que le résultat du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Locaux Commerciaux laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **41 880.06€**;
- Que le résultat du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Chaufferie Centrale laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **200 297.80€**;
- Que le résultat du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Eau constate un déficit de fonctionnement de **108 464.22€** ;
- Que le résultat du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **429 681.56€**;
- Que ces chiffres sont confirmés par le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- INSCRIT en report à nouveau de la section de fonctionnement au budget 2023 le déficit de fonctionnement de 33 468. 71 € du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Camping - Site de Loisirs du Paluet ;
- AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2022 du budget Locaux Commerciaux, d'un montant de 41 880.06 €, pour 30 774.07€ au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2023. Le solde, soit 11 105.99 €, est inscrit en report au compte R002 de la section de fonctionnement.

- AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2022 du Chauffage Centrale, d'un montant de 200 297.80€ pour 16 214.74€ au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement N-1. Le solde, soit 184 083.06 €, est inscrit en report au compte R002 de la section de fonctionnement.
- INSCRIT en report à nouveau de la section de fonctionnement au budget 2023 le déficit de fonctionnement de 108 464.22 € du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Eau ;
- AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2022 du budget principal, d'un montant de 429 681.56 € en totalité au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2023.

○ **Taxes directes locales**

Le Maire rappelle qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de la moitié des valeurs locatives des taux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021). Il rappelle la détermination du coefficient correcteur communal.

Il informe l'assemblée de l'évolution prévisionnelle des bases communales pour 2023, précise le montant du coefficient correcteur et lui transmet les informations réglementaires et contextuelles portées à sa connaissance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE, à l'unanimité, de reconduire pour l'exercice 2023, les taux communaux de 2022, à l'identique, pour la TFB et la TFNB, soit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : **39,24 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **84,83 %**

Et de reconduire pour l'exercice 2023, le taux communal en vigueur de 2017 à 2020, avant l'entrée en vigueur de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, soit :

- Taxe d'habitation : **14,27 %**

○ **Budgets primitifs**

L'assemblée prend connaissance de tous les chiffres prévisionnels des budgets primitifs. Ils s'équilibrent comme suit :

- Budget camping – Site de Loisirs du Paluet :
 - Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **277 839 €**
 - Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **618 219 €**
- Budget locaux commerciaux :
 - Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **179 054 €**
 - Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **2 627 676 €**
- Budget chaufferie centrale :
 - Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **313 240 €**
 - Section d'Investissement (dépenses 82 073€ et recettes 219 955€) :
Soit suréquilibre de **137 882€**
- Budget eau :
 - Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **600 342 €**
 - Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **1 396 070 €**
- Budget lotissement La Prasle 3 :
 - Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **145 528 €**
 - Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **4 687 €**
- Budget lotissement du Paluet :
 - Section de Fonctionnement : 864 590€ (dépenses) et 968 589€ (recettes);
Soit suréquilibre de **103 999€**
 - Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **837 533€**

- Budget énergie photovoltaïque
 - Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **20 000 €**
 - Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **193 000 €**
- Budget général ::
 - Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **1 808 130 €**
 - Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **3 203 770 €**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE et VOTE les budgets primitifs 2023.

S'en suivent toutes les signatures des comptes administratifs et des budgets primitifs.

Personnel communal

- o Le contrat aidé d'un agent arrive à échéance à la fin du mois d'avril. Après concertation, le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à proposer une stagiairisation d'une période d'un an.
- o Les recrutements pour les saisonniers de la saison 2023 sont en cours.
- o Une relance est faite pour recruter un agent pour la gestion des paies et l'appui de l'équipe en place.

Informations diverses

- o **CNI / PASSEPORT** : La Mairie de Matour est désormais équipée du Dispositif de Recueil pour les demandes de cartes d'identité et passeport. L'ouverture de la prise de rendez-vous en ligne est disponible depuis le 13/04/2023.
- o **Cyber piratage** : Mise en garde sur les nombreux piratages, qui s'effectuent au moment des virements bancaires, de Relevés d'Identité Bancaire envoyés par email.
- o **Lettre municipale** : la rédaction de la 89^{ème} lettre municipale est en cours. Annie VOUILLON propose différents sujets, complétés en séance, à aborder dans la prochaine lettre : le fleurissement, l'ouverture de la piscine, l'ouverture du service CNI/Passeport, les travaux d'eau, la présentation des nouveaux gérants du camping Aquadis, le lotissement du Paluet, etc.
- o **Demande d'un forain** : un restaurateur en camion aimerait venir tous les jeudis soir pour vendre des hamburgers. Une proposition de rendez-vous sera faite pour étudier sa demande.
- o **Inauguration** : Le maire évoque la visite de la Présidente de la région Bourgogne Franche Comté, le 16/06 à 18h00 pour inaugurer plusieurs nouveaux bâtiments au travers d'un parcours (immeuble centre bourg, halle de la Maison des Patrimoines...) à Matour. A cette occasion, la commune demandera la présence du préfet de Saône et Loire et du Président du département.

o **Dates à retenir**

Conseil Municipal	Mardi 09 mai	20h30
Maire Adjoint SG	Lundi 24 avril	20h30
Commission technique	Mardi 02 mai	9h00
Commission CATE	Mardi 02 mai	20h30
Commission ESL	Mardi 02 mai	19h00

Séance levée à 23h30

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 09 mai 2023 à 20h30 salle du Conseil Municipal